

REGLEMENT SCOLAIRE, obligations

Bienvenue à l'Ecole Maternelle TOMI UNGERER de Duttlenheim pour une année scolaire joyeuse et riche d'apprentissages pour nos petits élèves.

Le respect de quelques obligations permet le bon fonctionnement de l'école.

- Les horaires de l'école sont le **lundi, mardi, jeudi et vendredi** :
8h00 - 11h30
13h15 - 15h45

Les enfants peuvent être accueillis à partir de 7h50 et 13h05. Avant ces horaires, ils restent sous la seule responsabilité des parents.

- **A leur arrivée, les enfants sont remis par les parents ou les personnes qui les accompagnent à l'enseignant ou au service d'accueil de l'Ecole. L'enfant ne doit pas rentrer seul dans l'Ecole.**
- Votre enfant court de grands dangers à la sortie de l'école. Nous vous prions donc de venir le prendre à la porte de la salle de classe à partir de 11h25 et de 15h40. **L'enfant doit être surveillé dès sa sortie de classe.**
- Pour des raisons de sécurité, il est interdit de courir dans les couloirs.
- En cas de négligence répétée ou de mauvaise volonté évidente des parents pour reprendre leur enfant à la sortie de chaque classe aux heures fixées, l'exclusion temporaire peut être prononcée.
- **L'enfant malade à son arrivée ne sera pas accepté.**
- Tout enfant malade à l'Ecole est remis à la famille.
- Dans le cas d'un enfant non cherché à la sortie des classes et dont les parents sont injoignables, l'école sera dans l'obligation, selon la loi, de faire appel à la gendarmerie.
- Pour régulariser la circulation aux abords de l'Ecole Maternelle, veuillez :
 - ⇒ **garer les vélos à l'extérieur aux emplacements aménagés.**
 - ⇒ **ne pas garer les voitures :**
 - en dehors des emplacements
 - sur l'emplacement réservé aux personnes handicapés.
 - ⇒ **emprunter les cheminements prévus.**
 - ⇒ **ne jamais stationner devant la grille du portail côté parking qui doit rester dégagée pour permettre le passage de secours éventuels.**
- Il est interdit d'entrer dans la cour en-dehors des heures de classe.
- Il est interdit d'utiliser **les jeux de cour** lors des entrées et sorties des enfants.
- Merci de garer les poussettes à l'extérieur.
- Les animaux ne sont acceptés ni dans l'école, ni attachés sans surveillance à proximité.
- **Pour faciliter l'organisation des activités, le retour des talons-réponses et des documents réclamés (assurance...) doit se faire dans les meilleurs délais.**
- Les travaux des enfants peuvent être consultés lors de l'après-midi "Portes ouvertes" du second trimestre scolaire. Des carnets de suivi des apprentissages sont complétés au fil de l'année selon les progrès de votre enfant. Ils seront remis régulièrement aux parents et une fiche de synthèse sera transmise au CP
- Il est rappelé qu'en cas d'interrogation, de problème qui se mettent à jour à l'école, il faut s'adresser à l'enseignant ou à la directrice. La situation est à régler sur place.
- Le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

MERCI pour votre compréhension.